

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 13 octobre 2026 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Site visé par la demande : 70, rue Goodfellow
Lot 4 596 770 au cadastre du Québec

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne un agrandissement industriel dont certaines dispositions ne respectent le règlement de zonage n° 901, et vise à permettre :

- La localisation de cases de stationnement dans la marge avant, à une distance variant de 1,87 m à 1,99 m de la ligne de rue (emprise de rue), alors que l'article 588 exige une distance minimale de 3,0 m;
- L'aménagement d'allées de circulation, communiquant avec une allée d'accès, à des distances qui varient entre 1,87 m et 1,99 m, alors que l'article 597 exige une distance minimale de 3,0 m;
- L'aménagement d'aires d'isolement entre une aire de stationnement et une ligne de rue, d'une largeur variant de 1,87 m à 1,99 m, alors que l'article 631 exige une largeur minimale de 3,0 m;
- L'implantation d'une aire de chargement et de déchargement en cour avant, alors que l'article 615 exige que celle-ci soit implantée en cour latérale ou arrière;
- L'implantation du bâtiment principal (agrandissement) dans la marge avant, à 3,5 m de la ligne de lot avant, alors que le règlement exige une marge minimale de 7,6 m;
- L'implantation du bâtiment principal (agrandissement) dans la marge latérale, à 2,72 m de la ligne de lot latérale, alors que le règlement exige une marge minimale de 3,0 m.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://ville.delson.qc.ca/la-ville/vie-democratique/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville au plus tard à 16 h 30, le jour de la séance. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 24 septembre 2026.

Nadine Poissant
Greffière adjointe